



au service des PME

Rapport annuel 2020

**135 à 4 400
millions**

CAUTIONNEMENT ROMAND

Cautionnement romand, société coopérative

Avenue Louis-Ruchonnet 16, 1003 Lausanne

www.cautionnementromand.ch

Editeur
Cautonnement romand

Graphisme et mise en page
Cayenne Communication Visuelle

Photographies
Julia Wimmerlin
[Pages 2, 20, 28 et 42]
Services du Parlement 3003 Berne
RTS, Thinkstock, iStock, DR

Impression
Cavin Artgraphic



 MIXTE
Papier
FSC FSC® C106629

printed in
switzerland



Sommaire



Cautionnement romand

Organisation	5
Message du Président	6
Cautionnés en 2020	8
Chiffres clés	9
Rapport d'activités	10
Statistiques	12
Journal de bord des crédits COVID-19	16
Bilan	21
Compte de résultat	22
Annexe aux comptes	24
Rapport de l'organe de révision	25
Les sociétaires	26
Comment ça marche?	27
Contact de proximité	29
Antenne Fribourg	30
Antenne Genève	32
Antenne Neuchâtel	34
Antenne Valais	36
Antenne Vaud	38
Cautionnement suisse	40
Historique	Page centrale





Organisation

Cautionnement romand

Président	Jean Wenger	Hauterive	
Vice-président	Bernard Grobéty	Pully	
Administrateurs	Olivier Beney*	Sion	
	Samuel Clerc*	Gibloux	
	Raphaël Conz*	Pully	
	Gabriel Décaillet	Sion	
	Jacques Folly*	Genève	
	Olivier Grometto	Genève	
	Reto Julmy	Bourguillon	
	Sandra Menoud	Travers	
	Jean-Pierre Morand	Bagnes	
	Geneviève Ravezzani-Gyger*	Cudrefin	
	Chantal Robin	Broc	
	Cyril Schaer	Lausanne	
	Laurent Terlinchamp	Chancy	
Contrôleurs internes	Eric Schneider Gilbert Staehli		
Organe de révision	Fiduciaire FIDAG SA		
Directeur	Christian Wenger		
Directeur adjoint	Sébastien Durussel		
Fondée de pouvoir	Monika Jutzet		
Collaboratrices – Collaborateurs	Guy-François Castella		
	Laura Colliard		
	Patricia Egli		
	Daniela Fanigliulo		
	Sandrine Koch		
	Blaise Pierrehumbert		
	Michel Randin		
	Nicolas Sordet (jusqu'au 31 août)		
	Sandra Tamburrini-Schick		
Antennes cantonales	Fribourg	Cautionnement Fribourg	Fribourg
	Genève	FAE	Plan-les-Quates
	Neuchâtel	NEuchâtel Interface PME	La Chaux-de-Fonds
	Valais	CCF SA	Sion
	Vaud	Cautionnement Vaud	Pully

Les administrateurs issus des milieux économiques sont élus chaque année par l'assemblée générale.

* Administrateurs délégués par les cinq cantons associés.



Message du Président

Jean Wenger

L'année 2020 restera dans les annales de Cautionnement romand à bien des égards. La pandémie à laquelle nous avons dû faire face a modifié nos comportements et a profondément affecté le système économique par, notamment, la fragilisation des chaînes d'approvisionnement. 2020 aura néanmoins permis aux organisations de cautionnement de faire partie intégrante du programme de garantie de la Confédération visant à ce que les PME affectées par la pandémie de coronavirus obtiennent des crédits bancaires totalisant quelque 17 milliards de francs. **Les organisations de cautionnement ont été l'instrument clé du train de mesures adopté par le Conseil fédéral. Je suis heureux que la Confédération se soit appuyée sur elles pour la réalisation du plan d'aide économique aux PME le plus conséquent de l'histoire de la Suisse.**

La manière dont la Suisse a fait face à la crise du coronavirus est une preuve de sa capacité à répondre aux besoins, dans les moments cruciaux. En deux semaines, une solution extraordinaire a été conçue grâce à un travail d'équipe entre la Confédération, les banques (y compris la FINMA et la BNS) et les organisations de cautionnement. Tous ont été sollicités et mis à contribution. Ainsi, les banques ont pu mettre à disposition des liquidités en un temps record. Les 137 000 entreprises qui, à partir du 26 mars, ont sollicité un crédit COVID-19 afin de combler leur manque de trésorerie n'avaient pas à se préoccuper des aspects administratifs liés aux demandes de crédits cautionnés ordinaires. Elles devaient simplement s'adresser à leur banque principale ou à PostFinance, la suite étant un enchaînement efficace et automatique. **Conçus comme une réponse d'urgence à une probable panne de liquidités, les crédits COVID-19 ont permis aux entreprises de maintenir leur trésorerie et de faire face à leurs engagements.** L'efficacité du système est à relever: la sollicitation du crédit et son versement étaient effectués dans les 24 heures.

Les aides d'urgence de la Confédération, basées sur trois mesures que je salue (crédits COVID-19 précités, RHT et APG), ont joué leur

rôle: elles ont permis de fournir des liquidités aux entreprises en difficulté, de sauvegarder des emplois et de limiter les risques de faillite. Ce plan d'action a été remarquable, tant au niveau de sa conception que de sa mise en œuvre par les différents acteurs publics et privés. A cela s'ajoutent les indemnités pour cas de rigueur (à fonds perdu), ainsi que plusieurs autres dispositifs cantonaux.

Je souhaite souligner le travail important effectué par l'ensemble des organisations de cautionnement pendant la crise. Toutes ont dû déployer des ressources humaines et techniques importantes pour gérer, dans un temps record, la grande quantité de nouvelles demandes. Les cadres de Cautionnement romand ont fait un travail formidable. Ils n'ont pas hésité à augmenter considérablement leur temps de travail afin de faire face à une avalanche de nouvelles tâches. Le personnel n'est pas en reste, car son travail a été bouleversé et les ressources réparties différemment. Je suis fier d'avoir pu compter sur des collaboratrices et des collaborateurs motivés qui se sont autant investis dans leur travail pendant cette période si particulière.

Côté technique, je suis honoré que la Confédération ait pu compter sur notre logiciel «JANUS» élaboré par Cautionnement romand entre 2013 et 2014, implémenté en 2015, transféré en 2016 à une nouvelle société regroupant les 4 organisations suisses de cautionnement – Bürgschafts-Support AG – et utilisé par le SECO depuis 2018. **«JANUS» est devenu le logiciel de référence pour les crédits COVID-19, reconnu et apprécié par la Confédération pour son efficacité. Il a vu le nombre de cautionnements gérés passer de 2 000 à 139 000.**

En tant que Président de Bürgschafts-Support AG, j'ai été invité à plusieurs reprises à répondre aux questions épineuses des parlementaires. Le soutien et les échanges avec les acteurs politiques sont importants pour faire perdurer le succès de notre mission de soutien aux PME.



Comme bon nombre d'entreprises et d'organisations, Cautionnement romand a tenu son [assemblée générale à huis clos](#). Cet événement qui, d'ordinaire, est un moment de rencontre et de partage avec nos partenaires nous a tout de même permis de prendre quelques décisions concernant l'évolution de notre coopérative. Ainsi, Cautionnement romand a renoué avec son ADN, en revenant à une durée cumulée maximum des mandats des membres du Conseil d'administration de 16 ans, tout en réduisant la durée d'un mandat à une année [conformément au code suisse de bonnes pratiques]. Quant aux cinq représentants des cantons, ils sont désormais «automatiquement» délégués.

Le bilan comptable de cette année est bon, malgré tout, avec une augmentation des engagements traditionnels. [2020 a également été la première année complète durant laquelle les PME ont pu profiter d'une limite d'intervention augmentée à 1 million de francs. Ce ne sont pas moins de 27 entreprises qui ont bénéficié de cette augmentation, dont 15 qui ont obtenu un crédit cautionné de 1 million de francs!](#) Il s'agit d'entreprises actives principalement dans les secteurs de l'industrie manufacturière [C], de l'hébergement et la restauration [I] et de la santé humaine et l'action sociale [Q], dont les crédits ont été octroyés majoritairement par des banques cantonales. Les cautionnements étaient nécessaires pour couvrir des besoins de trésorerie, de transmissions d'entreprises et d'investissements. Dites entreprises comptent entre 5 et 300 emplois.

Les entreprises qui souffrent le plus sont celles qui comptent moins de 10 employés et celles qui appartiennent aux secteurs les plus gravement impactés, dont l'industrie des loisirs, du divertissement et des congrès, à titre d'exemples ou celles qui sont juste en dessous des seuils définis pour les cas de rigueur. Grâce aux programmes de relance, elles ont pu obtenir des liquidités, mais les plus vulnérables, face à leur endettement et à un éventuel ralentissement de l'économie, sont confrontées à la nécessité de restructurer leur dette avec la crainte de défauts de paiement. Nous répondrons présents et aiderons les PME à faire face aux défis

financiers auxquels elles seront confrontées du mieux possible. Nous les soutiendrons et ferons en sorte qu'elles puissent accéder à des crédits bancaires, quel que soit leur secteur d'activité.

Le virus laissera de profondes traces au sein des différentes branches économiques et dans la population. Face à ces perspectives incertaines, Cautionnement romand sera confrontée à un double défi. Il s'agira d'une part de gérer un nombre croissant d'appels à la caution et, d'autre part, d'assumer la gestion des crédits COVID-19. Il est donc d'autant plus important de tirer les leçons des expériences accumulées depuis de nombreuses années et de les partager. Nous restons sereins grâce à nos réserves accumulées, année après année, d'autant plus que les banques se montreront probablement moins enclines à financer de nouveaux projets dans une économie fragilisée, cela particulièrement pour les microentreprises dont les options de financement et les réserves sont limitées.

Vous connaissez mon attachement aux PME. Celles-ci tiennent un rôle très important dans la préservation d'un tissu économique diversifié et résilient dans toutes les régions de Suisse. Il est primordial de les aider dans cette situation plus que difficile. L'Etat doit assumer le coût de ses décisions et indemniser les entreprises qui ont dû fermer sur ordre de la Confédération. Ses décisions sont déterminantes aujourd'hui et, surtout, pour l'avenir.

Pour conclure, [il me tient à cœur de remercier de leur engagement, facteur déterminant de la pérennité de notre institution, mes collègues du Conseil d'administration, les employé-e-s de notre coopérative, le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche \[DEFR\], particulièrement le Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, le Département fédéral des finances \[DFF\], les banques, les cantons associés, notre réseau d'antennes, et nos collègues des trois autres organisations de cautionnement](#). 2021 nous réservera probablement de nouvelles épreuves, mais nous sommes parés pour y faire face.

Cautionnés en 2020

Taux d'intérêts

2,6
pour cent

Taux moyen des nouveaux crédits cautionnés et délivrés en 2020 (comptes courants y compris commission trimestrielle et prêts fixes/variables confondus). 3,5% taux moyen des comptes courants (y compris commission trimestrielle). 2,3% taux moyen des prêts (fixes/variables confondus).

Les plus significatifs

7,9
millions

Fonds propres

Au bilan d'une société industrielle. Financement de nouveaux équipements par une banque cantonale à hauteur de 10% du projet et par un crédit cautionné à hauteur de 14%. Le solde étant couvert par un crédit cantonal (10%), un prêt vendeur (36%) et des fonds propres (30%).

1,5
pour cent

Le plus bas pour un compte courant débiteur (Aucune commission trimestrielle) octroyé par une banque Raiffeisen pour un fonds de roulement en faveur d'une entreprise du bâtiment, 100% cautionné.

43
millions

Chiffre d'affaires

Atteint par une entreprise du second œuvre. Financement de sa digitalisation par un crédit cautionné auprès d'une banque cantonale à hauteur de 56% du projet, le solde étant couvert par des fonds propres (44%).

1,0
pour cent

Le plus bas pour un prêt

Octroyé par une banque Raiffeisen et une banque cantonale pour un fonds de roulement en faveur d'une école, respectivement une société active dans le divertissement, tous deux 100% cautionnés. 1% également octroyé par une grande banque pour la reprise d'une confiserie-pâtisserie, 40% sans cautionnement, 40% cautionnés, le solde étant couvert par un prêt vendeur (14%) et des fonds propres (6%).

519
emplois

Emplois

Après d'un prestataire informatique. Financement de projets par une grande banque à hauteur de 28% et par un crédit cautionné à hauteur de 2%. Le solde étant couvert par un crédit cantonal (9%) et des fonds propres (61%).

Depuis la création de Cautionnement romand en juillet 2007

3 073 PME cautionnées

CHF 659 000 000.- de cautionnements accordés

CHF 1 701 000 000.- de projets touchés par un cautionnement

27 800 places de travail maintenues ou créées

Nombre d'emplois en moyenne d'une PME cautionnée

moy./an

228 PME

CHF 48 mios

CHF 126 mios

2 060

9

Chiffres clés

En 2020

181

nouveaux crédits cautionnés
accordés pour CHF 53 millions
(278 demandes analysées)

3 302

emplois auprès des PME
nouvellement cautionnées

191
millions

de projets favorisés par
Cautionnement romand

Au 31 décembre 2020

155
millions

976 engagements en cours

48
millions

182 cautionnements en cours
«start-up COVID»

4 258
millions

36 702 crédits en cours
«COVID-19»



Rapport d'activités 13^e exercice

Christian Wenger
Directeur

Nous venons tous de vivre une année exceptionnelle. Le récit de cette crise qui nous a heurtés de plein fouet n'est plus à faire. On peine même à écrire ce mot qui est toujours sur toutes les lèvres: COVID. Mais, «il faut faire avec» et [re]construire l'ensemble de nos activités, tant privées que professionnelles, autour de ce virus. Pourtant, cette nouvelle décennie s'annonçait sous les meilleurs auspices. **Le premier trimestre 2020 enregistrait le meilleur résultat que notre coopérative ait connu jusqu'ici: 24 millions de francs de crédits cautionnés accordés!**

Suite à la propagation de ce virus, vécue comme un choc, le Conseil fédéral a décidé, le 28 février 2020, d'interdire les manifestations de plus de 1000 personnes. Le 6 mars, il s'est penché sur les conséquences économiques de l'épidémie et a examiné des mesures visant à les atténuer et le 13 mars, il a interdit les manifestations de plus de 100 personnes. Les restaurants, les bars et les discothèques ne pouvaient pas accueillir plus de 50 clients.

Le 13 mars 2020, le Conseil fédéral approuva une «mesure», appelée «régime spécial». Un fonds spécial de 10 millions de francs a alors été créé. Par son biais, la Confédération prenait à sa charge les frais d'examen ainsi que les primes de risques pour l'année 2020 pour les nouvelles demandes de cautionnement et les entreprises cautionnées existantes ayant un problème de liquidités et fortement touchées par le virus. La procédure d'octroi d'un cautionnement demeurait cependant identique. Par souci d'équité dans le traitement et afin d'aider les entreprises cautionnées face à cette grande incertitude, **Cautionnement romand a décidé de prendre à sa charge les primes de risques 2020 pour les entreprises cautionnées existantes ne pouvant pas bénéficier du régime spécial de la Confédération.** Nous sommes convaincus que ce geste a permis à de nombreux entrepreneurs de rester confiants durant ces mois difficiles. Est arrivée alors une avalanche de demandes de suspensions d'amortissements, d'augmentations de crédits existants ou de nouvelles demandes présentées dans l'urgence auprès de Cautionnement romand et de ses antennes. **En dix jours, plus de 1800 demandes ont été formulées, alors que nous traitons en moyenne 300 demandes par an.** A l'image d'une brigade de pompiers, le travail de Cautionnement romand s'est organisé rapidement avec les partenaires bancaires.

Les processus ont été automatisés, les formalités et la prise de décision allégées. Une réactivité et une mobilisation importantes afin de répondre au plus grand nombre en attendant la première aide financière concrète de la Confédération.

Le 16 mars, le Conseil fédéral qualifia la situation en Suisse de «situation extraordinaire» au sens de la loi sur les épidémies. Tous les magasins, restaurants, bars, établissements de divertissements et de loisirs, magasins non essentiels, services à la personne fermèrent. Ce «lockdown» était destiné à enrayer la propagation du virus. Les PME se sont alors pliées à ces mesures, non sans craindre pour leur avenir.

Alors que l'activité au sein de Cautionnement romand battait son plein, malgré 70% du personnel en télétravail (facilité par les connexions déjà existantes sur des serveurs à distance sécurisés), de nouvelles mesures étaient élaborées par la Confédération, en collaboration avec les [5] principales banques suisses et les organisations de cautionnement. Le 20 mars, le Conseil fédéral présenta un ensemble de mesures visant à atténuer les conséquences économiques de la pandémie et, lors de sa séance extraordinaire du **25 mars**, il adopta une **ordonnance de nécessité pour l'octroi de crédits cautionnés par les organisations de cautionnement, réassurés par la Confédération: les «crédits COVID-19».** Ce fût un bouleversement des habitudes de Cautionnement romand qui fait l'objet d'un rapport séparé sous la forme d'un journal de bord.

Le 22 avril, le Conseil fédéral décida d'utiliser le système de cautionnement pour une aide particulière aux start-up, fondées entre le 1^{er} janvier 2010 et le 1^{er} mars 2020, avec la contribution, cette fois-ci, des cantons. Ont été ainsi mises en place les **conditions-cadres des cautionnements en faveur des start-up suite à la pandémie de COVID-19 pour les [21] cantons participants.** Pour ces crédits start-up COVID, la Confédération prend à sa charge 65% du risque et le canton les 35% restants. La base légale est la loi fédérale sur les aides financières aux organisations de cautionnement en faveur des PME du 6 octobre 2006. Le montant du cautionnement s'établit, ici, à concurrence de maximum 1/3 des frais de fonctionnement de la start-up, limité toutefois à 1 million de francs maximum. 636 demandes furent déposées et, après avoir été analysées



par les task forces cantonales, par les 3 organisations de cautionnement, puis par les banques, **359 start-up ont bénéficié de cautionnements à concurrence de 99 millions de francs, dont 182 par Cautionnement romand [51%]**. Les statistiques sont disponibles sur le site web {<https://covid19.easygov.swiss/fr/a-propos-des-cautionnements-start-ups>}. Le dispositif a permis d'apporter les liquidités nécessaires aux start-up afin de maintenir leur «cash burn» et ainsi soutenir leur structure et leur capacité d'innovation, pour préparer au mieux leurs levées de fonds différées dans ce contexte de crise. De notre côté, cela nous a permis de découvrir une centaine de start-up aux idées riches et variées. La comptabilité étant un instrument essentiel pour gérer efficacement une entreprise, Cautionnement romand a demandé, contractuellement, que toutes les start-up fassent établir un rapport succinct (NAS 910) pour les engagements supérieurs à 150 000 francs. Ce programme, réservé exclusivement aux start-up, n'allait pas de soi. Il a fallu convaincre pour l'obtenir, car il est encore difficile de faire comprendre que les innovations qu'offrent les start-up peuvent être des solutions aux défis auxquels la Suisse fait face pour permettre la transformation, la numérisation et la pérennisation de nombreux pans de son économie.

En jetant un regard en arrière sur cette année particulière, nous pouvons relever qu'un travail extraordinaire a été fait à tous les niveaux, souvent dans l'urgence. Ce déploiement de ressources exceptionnelles nous permettra de bénéficier de nouvelles expériences, d'un système informatique plus performant suite à tous les développements apportés, de liens resserrés avec nos partenaires bancaires, nos collègues des organisations suisses de cautionnement, le SECO, les cantons et tous les autres interlocuteurs réguliers et nouveaux.

Nous relevons que malgré l'afflux d'argent issu des crédits COVID-19, **les crédits «traditionnels» cautionnés en 2020 ne sont pas en reste: 53 millions de nouveaux crédits cautionnés ont été accordés [record] en faveur de 181 entreprises, concernant directement 3302 emplois (dont 978 nouveaux) et des investissements de 191 millions de francs**. 29% des cautionnements ont servi à financer la création de nouvelles entreprises et 37% concernent des rachats et transmissions d'entreprise. Cette activité porte les cautionnements en cours à 155 millions de francs [+15%].

Le montant des cautionnements honorés est resté faible: le taux de perte net s'établit à 1,2%. Comme notre évaluation des risques [et la constitution de la provision] repose principalement sur l'analyse des états financiers antérieurs des débiteurs cautionnés, ainsi que sur les retards de paiements qui n'ont pas été plus nombreux qu'à l'accoutumée [notamment grâce aux liquidités obtenues par les crédits COVID-19 et les reports d'échéances effectués], **les comptes 2020 de Cautionnement romand restent sains. La perte comptable résulte de l'ajustement de la provision pour risques sur cautionnements, non pas en raison d'une dégradation de la qualité du portefeuille de crédits – qui reste identique à l'année précédente –, mais d'une augmentation de 21% des engagements cautionnés à charge de Cautionnement romand [risque propre]**.

Nous continuons à dépendre des règles de prudence et d'éligibilité de nos partenaires bancaires, de leur appétit au risque et de leur désir de faire appel à notre coopérative. Si les PME temporairement fragilisées sont considérées comme défaillantes, cela aura un impact certain sur l'activité de Cautionnement romand, par un nombre plus élevé d'appels à la caution et par un accroissement des nouvelles demandes de cautionnement. **Grâce à nos importants fonds propres, nous sommes sereins vis-à-vis de l'avenir. En effet, selon l'Ordonnance sur les aides financières aux organisations de cautionnement en faveur des PME, le risque propre ne doit pas dépasser le quintuple du montant des fonds propres, celui de Cautionnement romand ne dépasse pas le double!**

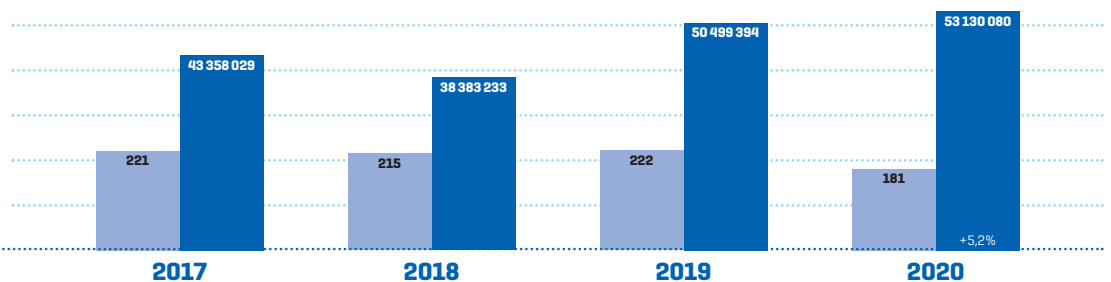
Attachés à notre rôle de soutien financier et sensibles aux difficultés des PME, notamment en raison de la pandémie, nous souhaitons plus que jamais soutenir les PME dans leur combat qui, pour certaines, est devenu une affaire de survie. C'est pourquoi nous demeurons disposés à étudier toutes demandes de sociétés saines avant la crise et ayant reçu un accord de principe de leur établissement bancaire. Notre institution, ainsi que tous ses acteurs et interlocuteurs, restent engagés et soudés afin de soutenir toutes les PME. Même si la porte de sortie de cette crise n'est pas encore visible, nous avons bon espoir qu'elle est proche et nous nous tournons donc vers la nouvelle décennie avec optimisme et détermination.

Statistiques Accordés 2020

		2017	2018	2019	2020	
Nouveaux crédits cautionnés accordés	Fribourg	4 541 666	3 590 000	6 570 000	21	10 777 500 20%
	Genève	9 157 750	10 528 320	14 354 000	39	11 109 830 21%
	Neuchâtel	4 647 000	7 213 950	10 672 500	29	6 055 750 12%
	Valais	6 756 000	4 471 000	5 435 000	27	4 287 000 8%
	Vaud	18 255 613	12 579 963	13 467 894	65	20 900 000 39%
	Total	43 358 029	38 383 233	50 499 394	181	53 130 080 100%

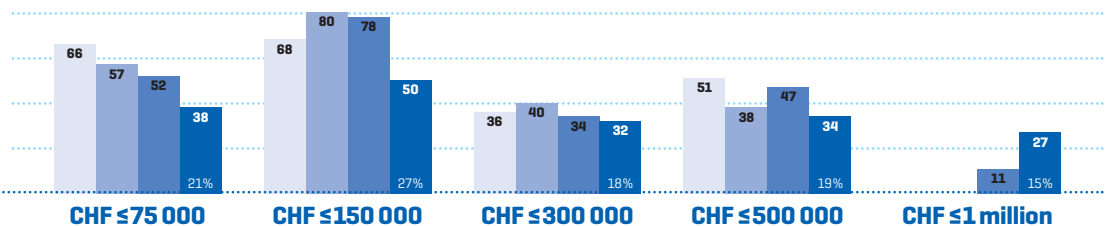
Nouveaux crédits cautionnés accordés

■ En nombres
■ En CHF



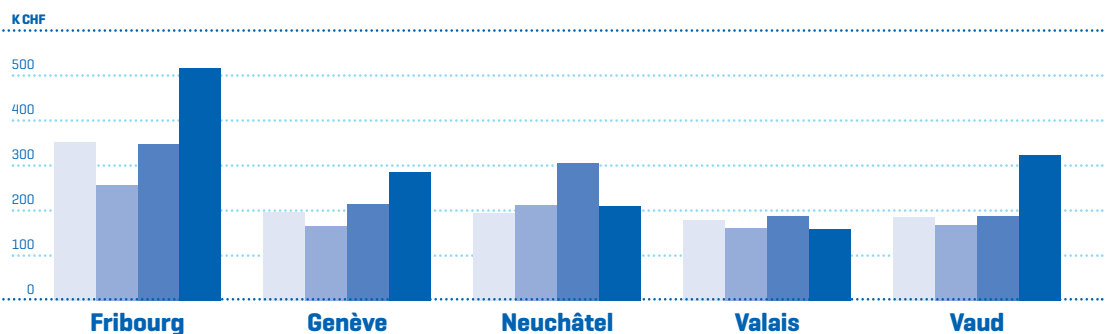
Nouveaux crédits cautionnés accordés

■ En 2017
■ En 2018
■ En 2019
■ En 2020



Nouveaux crédits cautionnés moyens

■ En 2017
■ En 2018
■ En 2019
■ En 2020

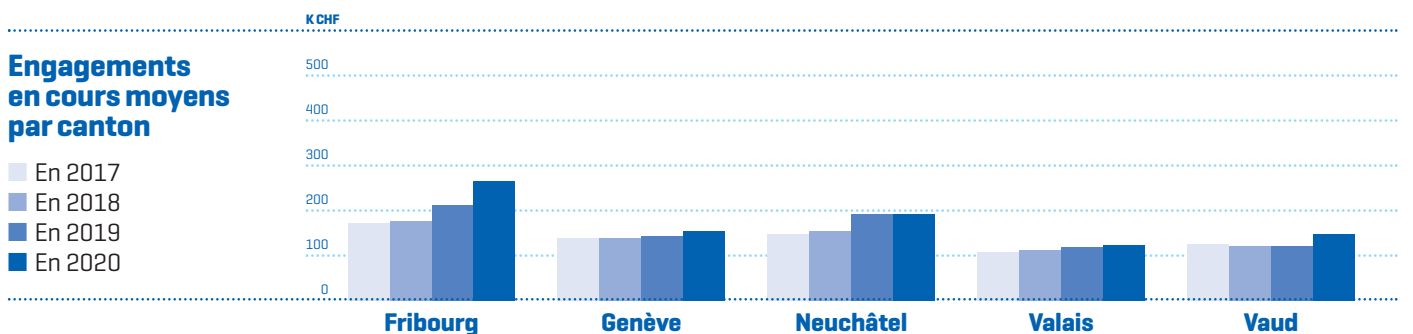
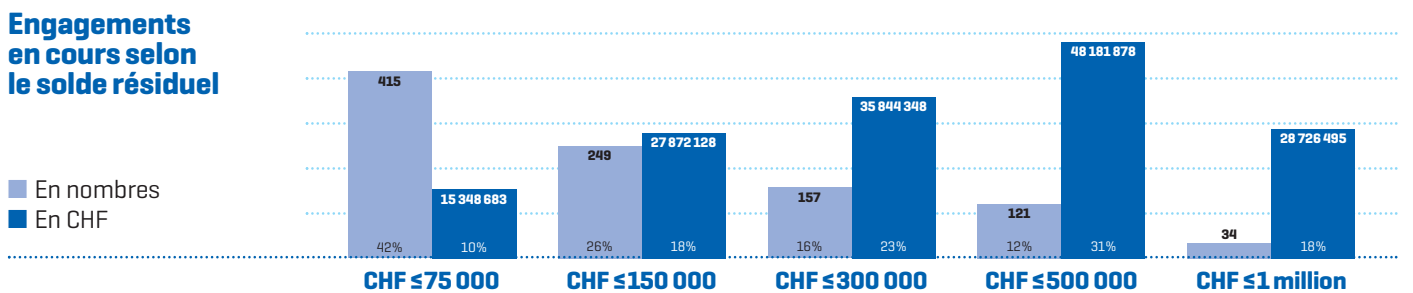
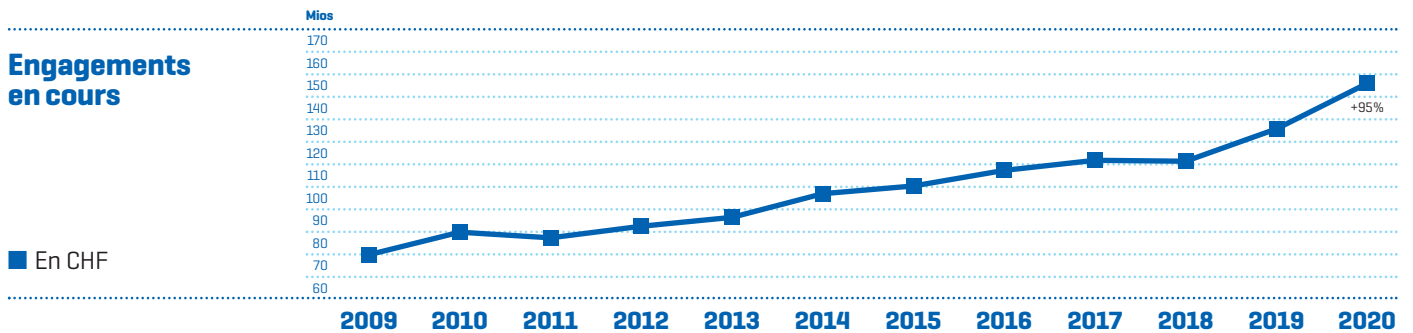


Statistiques

Engagements

31.12.2020

		2017	2018	2019		2020	
Engagements en cours	Fribourg	14 042 688	13 202 400	16 632 726	85	22 418 796	14%
	Genève	20 168 314	23 185 304	28 647 134	194	29 736 156	19%
	Neuchâtel	12 133 767	15 140 052	20 777 656	123	23 589 239	15%
	Valais	15 145 155	16 291 622	17 780 259	162	19 724 530	13%
	Vaud	60 261 451	53 561 017	51 882 624	412	60 504 811	39%
	Total	121 751 375	121 380 395	135 720 399	976	155 973 532	100%



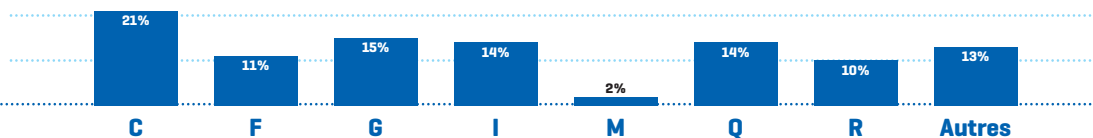
Statistiques Accordés 2020

		2017	2018	2019	2020		
Crédits cautionnés accordés selon les établissements bancaires	Banques cantonales	55%	56%	58%	85	25 679 750	48%
	Grandes banques	22%	15%	19%	36	14 630 000	28%
	Banques Raiffeisen	12%	21%	19%	46	8 938 830	17%
	Autres banques	10%	5%	3%	5	1 839 000	3%
	Banques régionales	1%	3%	1%	9	2 042 500	4%
	Total		100%	100%	100%	181 53 130 080	100%

		2017	2018	2019	2020		
Crédits cautionnés accordés selon le but du crédit	Reprise et transmission	25%	32%	28%	58	19 863 500	37%
	Fonds de roulement	31%	31%	30%	36	9 258 080	17%
	Création d'entreprise	14%	17%	18%	57	15 307 500	29%
	Investissement	18%	13%	11%	16	3 926 000	8%
	Immobilier	12%	7%	13%	14	4 775 000	9%
	Total		100%	100%	100%	181 53 130 080	100%

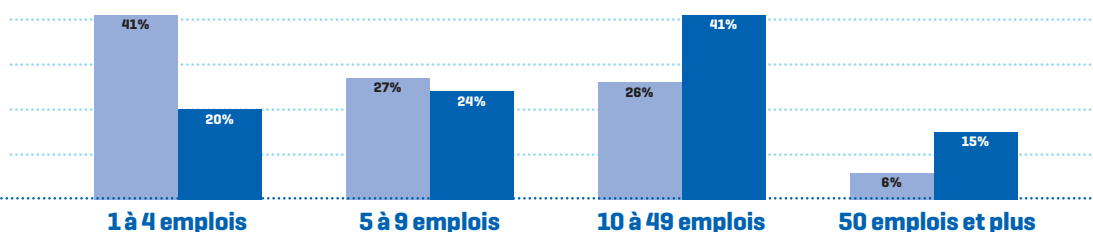
Crédits cautionnés accordés selon les secteurs – NOGA

- C** Industrie
- F** Construction
- G** Commerce
- I** Restauration
- M** Activités spécialisées
- Q** Santé humaine
- R** Activités récréatives



Crédits cautionnés accordés selon la taille de l'entreprise

- En nombres
- En CHF



Statistiques

Engagements

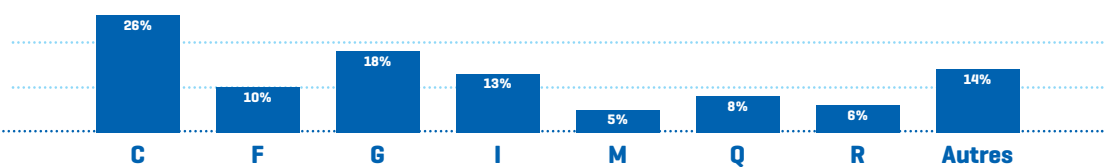
31.12.2020

		2017	2018	2019	2020		
Engagements en cours selon les établissements bancaires	Banques cantonales	62%	62%	61%	568	90 478 866	58%
	Grandes banques	18%	17%	18%	131	31 484 720	20%
	Banques Raiffeisen	12%	13%	15%	207	24 588 916	16%
	Autres banques	6%	6%	4%	38	5 011 154	3%
	Banques régionales	2%	2%	2%	32	4 409 876	3%
	Total		100%	100%	100%	976 155 973 532	100%

		2017	2018	2019	2020		
Engagements en cours selon le but du crédit	Reprise et transmission	28%	30%	30%	294	50 049 352	32%
	Fonds de roulement	24%	25%	26%	243	34 386 339	22%
	Création d'entreprise	13%	13%	14%	201	29 144 428	19%
	Investissement	19%	18%	16%	144	21 139 086	13%
	Immobilier	16%	14%	14%	94	21 254 327	14%
	Total		100%	100%	100%	976 155 973 532	100%

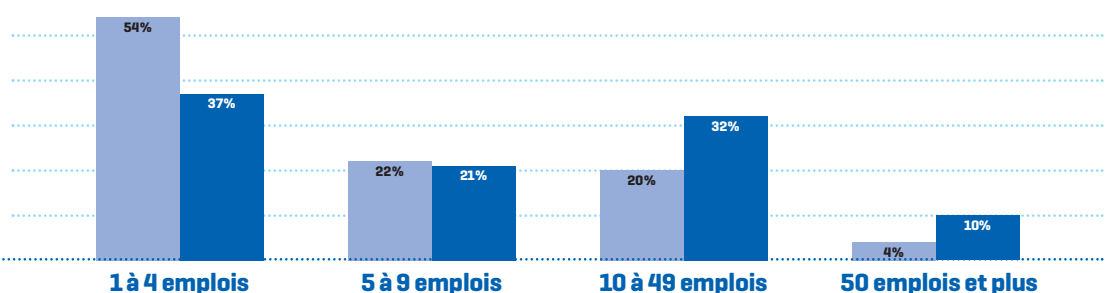
Engagements en cours selon les secteurs – NOGA

- C** Industrie
- F** Construction
- G** Commerce
- I** Restauration
- M** Activités spécialisées
- Q** Santé humaine
- R** Activités récréatives



Engagements en cours selon la taille de l'entreprise

- En nombres
- En CHF






Janus

Bürgschafts-Support AG

Application	
Module	CRC.Janus.MainUI
Version	2.5.8
Base de données	
Serveur	s03svq01
Nom	Janus-PROD
Version	3.0.6
Utilisateur	
Identifiant de login	BGSAG
Nom	
Prénom	
Rôle	



Attention: Ce logiciel est protégé par le droit d'auteur et les traités internationaux. Toute reproduction ou la distribution de ce programme, ou une partie de celui-ci, peuvent entraîner des pénalités civiles et criminelles graves, et seront poursuivis dans la mesure possible en vertu de la loi. © 2013-2018 Incentia S.A.

Journal de bord des crédits COVID-19

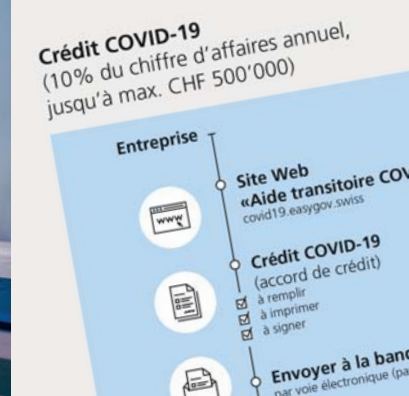
Le 20 mars 2020, le Conseil fédéral décide un ensemble de mesures comprenant notamment un programme de garantie de 20 milliards de francs permettant aux entreprises affectées par la COVID-19 d'obtenir des crédits bancaires transitoires cautionnés. Les banques bénéficient de la réassurance de la Confédération via les structures actuelles des organisations de cautionnement. L'ordonnance (de nécessité) sur l'octroi de crédits et de cautionnements solidaires à la suite du coronavirus (OCaS-COVID-19) entre en vigueur le 26 mars. Ainsi, **grâce à une procédure d'octroi considérablement simplifiée, les entreprises fondées avant le 1^{er} mars 2020 pouvaient obtenir rapidement – quelques heures pour les crédits jusqu'à 500 000 francs – un crédit à taux 0% se montant à 10% de leur chiffre d'affaires au maximum** [estimé suffisant pour couvrir les frais fixes pendant 3 mois].

Les processus ont été harmonisés et les documents contractuels standardisés afin de rendre le dispositif rapide et efficace. **Les crédits COVID-19 ont été accordés sur la base d'une auto-déclaration du preneur de crédit qui valait comme contrat!** Chaque entreprise attestait, dans la convention de crédit, qu'elle remplissait dix conditions cumulatives pour l'octroi en cochant les cases correspondantes. Une fois les données de base remplies dans le portail en ligne de la Confédération «EasyGov» puis le formulaire complété signé, le preneur de crédit devait l'envoyer à son (un) donneur de crédit par e-mail. Après un examen essentiellement formel de la demande, la banque décidait alors d'accorder le crédit (ou pas) et envoyait la convention de crédit COVID-19 au registre central des organisations de cautionnement créé pour l'occasion et dont le mandat de gestion a été délégué à PricewaterhouseCoopers AG (PwC). L'engagement de PwC a été fait en quelques jours, une solution pragmatique et efficace car il s'agissait de réceptionner et de gérer entre 20 000 et 120 000 crédits cautionnés. Sans avis contraire du registre central – le cautionnement est réputé accordé par l'une des quatre organisations de cautionnement – la banque pouvait mettre les fonds à disposition immédiatement. Il a ainsi été possible de libérer environ 137 000 crédits destinés à

préserver la trésorerie des entreprises, pour un volume de quelque 17 milliards de francs. **Les structures, le savoir-faire et les relations avec la clientèle existante des 124 banques participantes [y compris PostFinance pour ses propres clients] ont été un facteur clé dans la réussite du programme, permettant ainsi un traitement rapide et réduisant les risques liés aux transactions et aux abus.**

Des crédits au-delà de 500 000 francs, mais totalisant un montant maximum de 19,5 millions de francs, ont également été accordés. Dans ces cas, la garantie de la Confédération est réduite de 100% à 85%, les 15% restants étant à la charge du donneur de crédit. Ces seconds crédits, appelés «crédits COVID Plus», ont été octroyés sous réserve d'un examen préalable et d'une vérification de la solvabilité par la banque, conformément aux normes de la branche. De plus, ils ont fait l'objet d'une vérification de l'exhaustivité et de l'exactitude formelle par l'organisation de cautionnement, aboutissant à la signature du contrat de cautionnement par cette dernière.

Pour Cautionnement romand, la mise en place de cette procédure ne fut de loin pas aussi simple que le procédé d'octroi du crédit COVID-19. Les conventions et les demandes de crédits COVID-19 reçues transitaient par le registre central qui alimentait directement le système informatique des organisations de cautionnement «JANUS». Il a fallu créer une interface de programmation d'application [permettant à différents systèmes IT de communiquer entre eux] avec «EasyGov». Cela a permis un téléchargement automatique de la convention de crédit en format PDF avec une reconnaissance du contenu. **Tout au long de l'année, de nombreux développements de notre infrastructure informatique «JANUS» ont été réalisés avec succès, permettant d'automatiser plusieurs processus.** En collaboration avec le SECO, ces chantiers ont été pilotés avec brio par Sébastien Durussel, Directeur-adjoint de Cautionnement romand et de Bürgschafts-Support AG, avec notre prestataire Swisscom Digital Technology SA [Openweb]. Ce triumpvirat exemplaire, disponible 24 heures sur 24, a constitué la clé



de voûte de la réussite de l'opération. Notre infrastructure a également été renforcée de manière à permettre à 250 personnes de travailler simultanément, contre 50 avant la crise sanitaire. La puissance des serveurs ainsi que leur nombre ont été doublés. L'hébergeur Cisel Informatique SA a mis à disposition l'infrastructure nécessaire dans un délai de 5 jours. 11 000 dossiers entraient tous les jours dans la base de données «JANUS» (contre 400 par an auparavant).

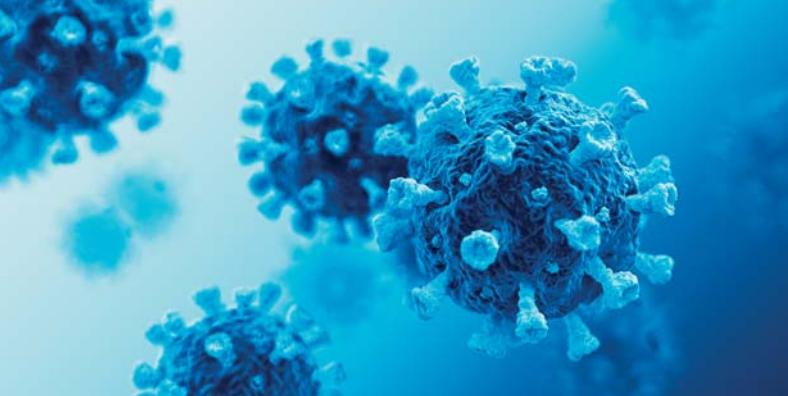
Il a été entre-temps établi que la COVID-19 s'était installée sous nos latitudes pour un bon bout de temps et que nous allions devoir apprendre à vivre avec.

Le 3 avril, le Conseil fédéral décide d'accroître l'enveloppe des crédits COVID-19, passant de 20 à 40 milliards de francs et le 16 avril, il adopte l'ordonnance instaurant des mesures en cas d'insolvabilité pour surmonter la crise du coronavirus. En conséquence, une entreprise pouvait – dès lors et temporairement – renoncer à aviser le juge en cas de surendettement (art. 725 CO) et avait la possibilité de requérir un sursis «facilité» de maximum trois mois, ce qui a permis de limiter les faillites et les licenciements.

Les crédits COVID-19 ne pouvaient pas être cumulés avec des garanties de liquidités au titre des réglementations du droit d'urgence applicables aux domaines du sport et de la culture. Comme le siège de Cautionnement romand est basé dans la capitale olympique, nous avons facilité les démarches de plusieurs associations et fédérations sportives internationales en les conseillant en collaboration avec le Comité International Olympique et le Canton de Vaud.

Les organisations de cautionnement, tout comme le SECO, étaient bien conscients que quelques preneurs de crédit malintentionnés ou opportunistes risquaient de profiter de la simplicité de ces nouveaux mécanismes. Les premiers cas d'abus sont apparus dès le mois d'avril. Les conditions-cadres signées par les donneurs

de crédits ne contenaient pas d'autres obligations que de vérifier l'exhaustivité formelle des conventions de crédit. D'autres obligations auraient compromis la rapidité de versement des crédits-relais, alors que c'était l'un des principaux objectifs de l'ordonnance. La lutte contre les abus est organisée notamment par le biais des dispositions pénales applicables aux preneurs de crédits et par des contrôles postérieurs. Une fois les premiers cas d'abus rapportés, la Confédération a exprimé sa volonté de sanctionner les tricheurs. Le Conseil fédéral a adopté un plan de contrôle contre les abus potentiels ou réels, élaboré comme concept de surveillance évolutif comprenant plusieurs intervenants dont le principal est le Contrôle fédéral des finances (CDF) qui procède à un examen systématique de tous les crédits COVID-19 accordés. Les acteurs concernés étant déliés des secrets bancaire, fiscal et de fonction, comme le prévoit l'ordonnance, les échanges de données et d'informations sont facilités. Les données fiscales devenues accessibles permettent de contrôler que le chiffre d'affaires indiqué pour la définition de la limite de crédit est bien correct et que l'interdiction de verser des dividendes est respectée. Les irrégularités décelées sont communiquées aux organisations de cautionnement, par l'intermédiaire du SECO, pour qu'elles fassent l'objet d'un examen détaillé, voire d'une procédure juridique. En effet, en signant la convention de crédit COVID-19, les preneurs de crédit s'exposent à des poursuites pénales s'ils ont fourni intentionnellement des informations inexactes ou utilisent le crédit COVID-19 de manière inappropriée. De plus, toutes les personnes qui s'occupent de la gestion ou de la liquidation du preneur de crédit peuvent répondre personnellement et solidairement du dommage qu'ils ont causé en violant intentionnellement ou par négligence les dispositions légales et contractuelles. Le cabinet d'avocats Kellerhals Carrard a été mandaté pour traiter ces cas litigieux et représenter les organisations de cautionnement dans les procédures civiles et pénales. Très rapidement, quelques gros abus avec de potentiels dommages importants pour la Confédération ont été identifiés et la traque des fraudeurs s'est rapidement organisée. Il s'agit surtout d'identifier les cas où l'énergie criminelle déployée est réelle. Bon nombre de cas litigieux



s'avèrent être de fausses alertes ou sont dus à une incompréhension ou une négligence, voire parfois un conseil externe précipité.

En l'absence d'énergie criminelle, il est possible de renoncer à une procédure pénale si le preneur de crédit rembourse rapidement. Les abus les plus fréquents sont liés à l'obtention de plusieurs crédits COVID-19 par une seule et même entreprise, un chiffre d'affaires gonflé aboutissant à un crédit octroyé trop important, la non-indication par le preneur de crédit d'une situation de faillite ou de liquidation, la fourniture d'informations incorrectes concernant la date de fondation, l'utilisation du crédit à des fins non admises, la distribution de dividendes ou encore le transfert du crédit COVID-19 par une succession singulière. Les donneurs de crédits ne chômaient pas, eux non plus, dans la traque des abus. De nombreux cas ont été rapportés au MROS (Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent), provoquant parfois des blocages complets de comptes ne permettant plus aux preneurs de crédits de bonne foi de régulariser leur situation. En mai, le Ministère public du Canton de Vaud a mené une vaste opération visant à interpellier plusieurs individus suspectés d'avoir obtenu frauduleusement des crédits cautionnés. Une instruction a été ouverte pour escroquerie, abus de confiance, gestion déloyale aggravée, faux dans les titres, blanchiment d'argent et contravention à l'ordonnance fédérale.

Afin de sauvegarder les intérêts de la Confédération, une collaboration étroite des organisations de cautionnement avec les banques participantes, les avocats mandatés, les ministères publics et le SECO, tout comme un développement continu des moyens informatiques et une augmentation du personnel ont été nécessaires. Ainsi, de nombreuses forces ont rejoint l'équipe de Cautionnement romand, doublant le nombre de collaborateurs, sans compter douze temporaires délégués à la hotline et aux contrôles des conventions entre mars et juillet 2020. Il s'agit de gérer, en plus des cautionnements traditionnels, tout ce vaste monde des crédits COVID-19. D'autant plus que, conformément aux prévisions, les premiers appels à la caution pour des crédits COVID-19 sont arrivés en mai, des dossiers dont le traitement est

chronophage car, outre devoir se défendre contre d'éventuelles créances infondées, il y a lieu de vérifier qu'il n'y a pas eu d'utilisation illicite des fonds, voire de faire inventorier les prétentions révocatoires. Dès le moment où l'organisation de cautionnement intervient en désintéressant la banque, elle est, par la loi, subrogée aux droits de cette dernière envers le preneur de crédit. Pour gérer les créances qui lui sont transférées, un appel d'offres pour la gestion administrative du contentieux a été réalisé auprès de trois agences de recouvrement. L'entreprise Intrum AG a été mandatée et de nombreuses discussions ont eu lieu pour mettre en place le modèle d'action le plus adapté. Pour la transmission des cas de perte à ce nouveau partenaire, tout comme pour la gestion des cas de litige et le suivi des soldes des crédits COVID-19, de nouvelles voies de communication ont dû être trouvées au moyen d'interfaces [API] et de systèmes de gestion des données. Cela a soulevé d'importantes questions de sécurité des données qu'il était impératif de protéger et de sécuriser, le tout en respectant la loi fédérale sur le principe de la transparence dans l'administration [LTrans].

Le 19 octobre, au vu de la situation sanitaire et dans le but d'améliorer la trésorerie des entreprises, Cautionnement romand a demandé au SECO d'envisager un deuxième programme de crédits COVID-19 car, contrairement au subventionnement d'entreprises individuelles en cas de rigueur, un programme de crédits fonctionnant à grande échelle produit moins de distorsions économiques. Ce d'autant plus que la diminution de 40% du chiffre d'affaires annuel, devant être justifiée par les commerces ayant dû fermer pour être considérés comme cas de rigueur (art. 12 Loi COVID-19), est estimée trop élevée.

Face au nombre de crédits COVID-19 qui doivent être gérés et suivis, nous avons mis en place un portail web sécurisé appelé «Bank Portal» qui permet aux banques d'indiquer les limites et les soldes bancaires, voire les dates de libération des crédits COVID-19 puis de les importer directement dans notre système informatique pour traitement. La sécurité des données étant primordiale pour les



organisations de cautionnement et la Confédération, un appel d'offres a été réalisé afin de procéder à une évaluation technique du «Bank Portal». PricewaterhouseCoopers AG a été choisi pour accompagner Bürgschafts-Support AG dans la démarche de validation de la sécurité du «Bank Portal» et de la solution «JANUS» en évaluant la maturité des processus permettant d'assurer le respect des bonnes pratiques du marché et du cadre de référence de cybersécurité du NIST, en revoyant le niveau technique de la sécurité du «Bank Portal» ainsi que l'architecture de la solution complète. La suite prévue est une montée en maturité sur les aspects de cybersécurité et un futur rapport de contrôles ISAE 3000.

Le 18 décembre 2020, la loi fédérale sur les crédits garantis par un cautionnement solidaire à la suite du coronavirus [LCaS-COVID-19], qui transpose dans le droit ordinaire l'ordonnance de nécessité du Conseil fédéral du 25 mars 2020, a été adoptée par le Parlement avec deux modifications importantes: l'utilisation des fonds issus du crédit COVID-19 pour de nouveaux investissements est désormais possible et le délai d'amortissement des crédits est passé de 5 à 8 ans. Le Parlement a également octroyé une délégation grâce à laquelle le Conseil fédéral pourrait lancer un deuxième programme de crédits COVID-19 si l'évolution de la situation pandémique l'exigeait (le premier programme étant arrivé à échéance le 31 juillet 2020).

Même si bon nombre de «chantiers» sont encore en cours, nous souhaitons conclure ce chapitre avec quelques chiffres: lors du dernier recensement, quelque 137 000 crédits COVID-19 ont été souscrits pour 17 milliards de francs, dont 39 000 cautionnés par Cautionnement romand (4,6 milliards). Au total, un quart des entreprises suisses ont bénéficié de cette mesure d'urgence. C'est proportionnellement peu et donc rassurant quant à l'état des réserves financières des autres, sachant également que deux tiers des entreprises suisses n'ont pas de crédit bancaire. Les crédits sont, en moyenne, utilisés uniquement à moitié, un signe positif soulignant la résilience des sociétés concernées.

Les crédits COVID-19 ont été octroyés en majeure partie à des PME domiciliées dans les plus grands cantons. La part des entreprises ayant recouru aux crédits COVID-19 est toutefois plus élevée dans les cantons latins. Par secteur d'activités, une entreprise sur deux, active dans l'hébergement et la restauration [1] a obtenu un crédit COVID-19. Suivent les entreprises du secteur du commerce, réparation d'automobiles et de motocycles [6], avec une entreprise sur quatre.

La moitié des crédits COVID-19 ont été octroyés à des microentreprises [moins de dix collaborateurs]. Cela démontre, encore une fois, que les plus petites entreprises sont plus vulnérables. Ce sont aussi celles qui ont plus de difficulté à obtenir des financements.

Au 31 décembre 2020, plus de 6 000 entreprises avaient «déjà» remboursé leur crédit COVID-19 à hauteur de 1,2 milliard de francs. Certaines n'avaient plus besoin de ce filet de sécurité, qui n'était parfois pas entamé, d'autres ont préféré l'annuler vu les restrictions liées à son obtention ou ont été forcées de le faire suite à la constatation d'un abus. A cette même date, quelque 760 cautionnements ont été honorés pour 62 millions de francs, dont 151 par Cautionnement romand (13,9 millions). 6 000 cas faisaient l'objet d'une suspicion d'abus par la Confédération et les organisations de cautionnement. Le plan de contrôle de la Confédération est continuellement mis à jour en fonction des derniers constats des offices fédéraux et des organisations de cautionnement. Les statistiques détaillées des crédits COVID-19 peuvent être consultées à l'adresse web {<https://covid19.easygov.swiss>}.

Cautionnement romand continue à étudier chaque cas aussi finement et humainement que possible selon les règles établies et contrôlées par la Confédération. Nous espérons que le SECO continuera de laisser une marge de manœuvre suffisante aux organisations de cautionnement pour traiter les cas avec toute la diligence requise dans le but de sauvegarder les intérêts de la Confédération.



Bilan

	%	31.12.2020 CHF	%	31.12.2019 CHF
ACTIF				
Actifs circulants	55,7	24 461 681.49	54,5	23 067 612.45
Trésorerie	42,5	18 648 764.94	52,5	22 218 522.32
Créances résultant de prestations de services	0,1	30 169.65	0,1	32 165.10
Autres créances à court terme	13,1	5 771 298.66	1,9	805 533.09
Actifs de régularisation	0,0	11 448.24	0,0	11 391.94
Actifs immobilisés	44,3	19 421 094.72	45,5	19 248 658.07
Placements financiers	44,2	19 375 575.97	45,4	19 203 143.87
Autres immobilisations financières	0,1	45 518.75	0,1	45 514.20
Total de l'actif	100,0	43 882 776.21	100,0	42 316 270.52
PASSIF				
Capitaux étrangers à court terme	0,8	349 696.58	0,7	332 884.30
Dettes résultant de l'achat de prestations de services	0,1	56 656.88	0,0	19 487.75
Autres dettes à court terme	0,5	198 984.40	0,5	221 391.05
Passifs de régularisation	0,2	94 055.30	0,2	92 005.50
Capitaux étrangers à long terme	44,5	19 520 370.40	39,5	16 693 000.00
Autres dettes à long terme	2,3	1 000 000.00	2,4	1 000 000.00
Provisions et postes analogues prévus par la loi				
Provision pour risques sur cautionnement		16 554 000.00		13 593 000.00
Provision pour développement complémentaire JANUS		100 000.00		100 000.00
Fonds pour l'abaissement des frais aux clients		1 866 370.40		2 000 000.00
	42,2	18 520 370.40	37,1	15 693 000.00
Capitaux propres	54,7	24 012 709.23	59,8	25 290 386.22
Capital social	43,7	19 206 000.00	45,4	19 206 000.00
Fonds de réserve	11,0	4 806 709.23	14,4	6 084 386.22
Total du passif	100,0	43 882 776.21	100,0	42 316 270.52

Compte de résultat par nature

	%	2020 CHF	%	2019 CHF
PRODUITS				
Produits résultant de l'activité de cautionnement				
Frais d'étude ¹		197 435.55		257 491.75
Frais d'étude: prise en charge par la Confédération (Régime spécial) ^a		18 500.00		0.00
Frais de dossier ²		167 125.00		169 900.00
Primes de risques ³		112 734.90		1 480 958.00
Primes de risques: prélèvement du fonds pour l'abaissement des frais aux clients		133 629.60		0.00
Primes de risques: prise en charge par la Confédération (Régime spécial) ^a		1 361 479.15		0.00
Prise en charge par la Confédération de 65% des cautionnements honorés		1 976 601.72		1 977 332.58
Prise en charge partielle par le(s) canton(s) et LACI des cautionnements honorés		223 465.91		133 836.14
Récupérations totales sur les cautionnements honorés		1 175 017.94		1 082 443.53
Aides financières de la Confédération ⁴		1 341 581.00		1 451 489.00
	30,2	6 707 570.77	92,3	6 553 451.00
Produits résultant de l'activité des crédits COVID-19^b				
Prise en charge par la Confédération de 100% des cautionnements honorés		13 990 405.97		0.00
Récupérations totales sur les cautionnements honorés		255 124.16		0.00
Prise en charge par la Confédération des frais de personnel		724 442.05		0.00
Prise en charge par la Confédération des charges d'exploitation		30 698.55		0.00
	67,5	15 000 670.73	0,0	0.00
Autres produits	2,3	521 406.60	7,7	545 305.55
Total des produits	100,0	22 229 648.10	100,0	7 098 756.55

^a Le 13 mars 2020, le Conseil fédéral a approuvé une mesure à effet immédiat et temporaire visant à soutenir les PME en difficulté de liquidités, appelée «Régime spécial pour le cautionnement».

^b Cf article 8 de l'Ordonnance sur les cautionnements solidaires liés au COVID-19 (OCaS-COVID-19) et les articles 13 et 14 de la Loi sur les cautionnements solidaires liée au COVID-19 (LCaS-COVID-19).

¹ Les frais d'étude permettent de couvrir une partie des coûts afférents au traitement des nouvelles demandes de cautionnement.

² Des frais de dossier sont prélevés chaque année pour couvrir la gestion et le suivi annuel des entreprises cautionnées.

³ Prime de risque annuelle de 1,25%, sur le solde débiteur ou limite le plus élevé, payée par les débiteurs cautionnés.

⁴ Indemnisation par la Confédération, selon une convention de droit public avec le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR), dévolue à l'abaissement des primes de risques annuelles des bénéficiaires de cautionnement.

⁵ Remboursements effectués en faveur des établissements bancaires pour clôturer une prestation ouverte par une entreprise cautionnée.

⁶ La rémunération annuelle des antennes a été revue en 2018. Elle comprend une contribution forfaitaire ainsi qu'une rétribution selon le nombre de dossier traités, accordés et suivis.

	%	2020 CHF	%	2019 CHF
CHARGES				
Charges résultant de l'activité de cautionnement				
Cautionnements honorés ⁵		3 051 991.46		3 051 108.11
Evolution de la provision pour risques sur cautionnements		2 882 250.00		1 319 000.00
Récupérations en faveur de la Confédération		660 342.17		579 701.97
Récupérations en faveur de(s) canton(s) et LACI		74 877.85		51 984.82
Frais de procédure et d'avocats		13 702.50		25 806.84
Frais de l'agence de recouvrement		132 867.62		148 164.51
Pertes sur débiteurs cautionnés et variation de la provision		-2 285.65		6 938.40
	30,7	6 813 745.95	73,0	5 182 704.65
Charges résultant de l'activité des crédits COVID-19^b				
Cautionnements honorés		13 990 405.97		0.00
Récupérations en faveur de la Confédération		255 124.16		0.00
	64,1	14 245 530.13	0,0	0.00
Autres charges	1,6	363 698.30	5,0	353 459.20
Rémunération des antennes cantonales ⁶	2,6	577 600.00	8,8	627 900.00
Charges de personnel	6,4	1 428 324.25	10,4	736 415.90
Autres charges d'exploitation				
Frais de locaux		100 111.15		92 676.55
Charges administratives et d'exploitation		49 483.10		23 433.05
Frais informatiques		42 818.92		51 489.62
Honoraires de l'Organe de révision et du contrôle interne		32 612.65		38 141.05
Indemnités et frais de séances du Conseil		189 188.90		195 021.90
Frais d'assemblée, rapports, promotion, séances et déplacements		45 321.85		65 199.36
	2,1	459 536.57	6,6	465 961.53
Résultat d'exploitation (EBIT)	-7,5	-1 658 787.10	-3,8	-267 684.73
Charges et produits financiers	1,7	381 110.11	3,9	278 530.04
Résultat de l'exercice (transféré au Fonds de réserve)	-5,8	-1 277 676.99	0,1	10 845.31
		Perte		Bénéfice

Annexe aux comptes

En francs suisses

Raison sociale

Cautionnement romand,
société coopérative

Siège: Lausanne

EPT: 8,3 [4,8 en 2019]

1. Principes d'évaluation et présentation appliqués dans les comptes annuels

Les présents comptes annuels ont été établis en conformité avec les principes du droit suisse, en particulier les articles sur la comptabilité commerciale et la présentation des comptes du Code des obligations [art. 957 et ss].

Créances résultant de prestations et provision pour pertes sur débiteurs cautionnés

Les créances résultant des débiteurs cautionnés sont comptabilisées à leur valeur nominale. Il s'agit principalement de primes de risque dues pour les exercices 2019 et 2020. Il est procédé à des corrections de valeur individuelles.

Actif immobilisé

Les immobilisations financières figurent au bilan à leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché diminuée des corrections de valeur calculées à hauteur de 10%.

Cautionnement romand détient une participation dans la société Bürgschafts-Support AG dont le siège est à Lausanne. Cette société a été créée afin de développer et mettre à disposition une plateforme informatique pour les activités de cautionnement en faveur des PME en suisse, ainsi que des prestations dans ce domaine. Son capital-actions est de CHF 100 000.- dont 30% détenu par Cautionnement romand [25% du droit de vote]. Elle a été entièrement amortie durant les exercices précédents.

Cautionnement romand a complètement aménagé les nouveaux locaux à Lausanne en décembre 2016. Ces immobilisations corporelles ont été entièrement amorties durant les exercices précédents.

2. Montant global provenant de la dissolution de réserves de remplacement et de réserves latentes

Au cours de l'exercice sous revue, une dissolution nette de réserves latentes pour un montant total de CHF 139 371.- est à relever. Durant l'exercice 2019, aucune dissolution nette de réserves latentes n'était à relever.

3. Informations, structure détaillée et commentaires sur les comptes annuels

Dettes envers des institutions de prévoyance

Au 31 décembre 2020, il existait une dette envers l'institution de prévoyance professionnelle pour un montant de CHF 929.- [au 31.12.2019: CHF 9 043.80].

Etat des engagements

Engagements calculés sur la base des soldes débiteurs ou limites les plus élevés au 31 décembre 2020:

	Nbre	31.12.2020 CHF	Nbre	31.12.2019 CHF
Crédits cautionnés en cours [y c. 1 ARM]	977	151 756 920	972	129 175 273
Crédits cautionnés en faveur des start-up COVID en cours	182	46 627 236	0	0
Crédits COVID-19 et COVID-19 Plus en cours*	36 702	4 258 365 856	0	0
	37 861	4 456 750 012	972	129 175 273
A charge de Cautionnement romand		42 723 558		35 304 232

* Sur la base des conventions envoyées par les donneurs de crédits au registre central [cf. art. 3, alinéas 3 et 4 de l'OCaS-COVID-19]. La Confédération prend en charge les pertes sur cautionnements que les crédits cautionnés, en vertu de l'OCaS-COVID-19, occasionnent aux organisations de cautionnement [article 13 LCaS-COVID-19].

Rapport de l'organe de révision

Fidag

GENÈVE | JURA | VALAIS | VAUD

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels à l'assemblée générale de Cautionnement romand, société coopérative, Lausanne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Cautionnement romand, société coopérative, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

Responsabilité du conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.


Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 906 CO en liaison avec l'art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 906 CO en liaison avec l'article 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

Nous vous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Fiduciaire FIDAG SA


Yves Darbellay
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable


Philippe Pierroz
Expert-réviseur agréé

Martigny, le 22 février 2021



Les sociétaires

	CHF
Canton de Vaud	5 331 000
Canton du Valais	3 500 000
Centre Patronal	10 000
Coopérative vaudoise de promotion du cautionnement CVC	4 499 000
Etat de Fribourg	1 399 000
Fédération des Entreprises Romandes Genève	10 000
Nouvelle Organisation des Entrepreneurs	1 000
Centre de Cautionnement et de Financement SA	1 000 000
République et canton de Genève	1 500 000
République et Canton de Neuchâtel	1 000
Société coopérative NEuchâtel Interface PME	1 929 000
Société des Cafetiers, Restaurateurs et Hôteliers de Genève	10 000
Union Patronale du Canton de Fribourg	16 000
Capital social	19 206 000



Comment ça marche?

4 organisations de cautionnement, reconnues par la Confédération, couvrent le territoire helvétique. Elles sont régies par une Loi fédérale et une Ordonnance avec comme but de «*permettre aux PME rentables et susceptibles de se développer, d'accéder plus facilement à des emprunts bancaires*».

Pourquoi?

Le tissu économique suisse est fondé sur les PME. Il est donc impératif qu'elles puissent en tout temps avoir la possibilité de se financer, quel que soit leur besoin. C'est l'essence même du cautionnement: faciliter l'accès au crédit bancaire pour aider à la création, au développement et à la transmission d'entreprises créatrices d'idées et d'emplois, et donc générer de la croissance économique.

Comment?

La coopérative de cautionnement se porte caution solidaire en faveur d'une banque pour un crédit commercial octroyé à une personne physique ou morale, à concurrence de CHF 1 000 000.- maximum.

Cautionnement?

Le cautionnement est un contrat par lequel l'organisation de cautionnement s'engage envers un établissement bancaire (créancier) à garantir le paiement de la dette contractée par l'entreprise cautionnée ou la personne physique cautionnée acquérant les locaux ou les actions de son entreprise. Le cautionnement revêt un caractère accessoire, il ne peut exister que sur une obligation valable (crédit bancaire commercial cautionné). En cas de défaillance de l'entreprise cautionnée, la coopérative rembourse la banque (la coopérative assume les 35%, le solde étant couvert par la Confédération). S'ensuivent les procédures usuelles de recouvrement.

Bénéficiaires?

Toute entreprise active dans tous les secteurs d'activités et à tout stade de développement qui présente un projet cohérent et viable à terme. Ne peut être cautionnée, celle qui bénéficie d'aides financières ou indemnités de la Confédération pour le même projet ou est concernée par la Loi fédérale sur l'agriculture.

Contact?

Les demandeurs doivent d'abord contacter une banque pour obtenir un accord de principe à l'octroi d'un crédit cautionné (ceux-ci doivent convaincre préalablement leur banquier du bien-fondé de leur projet). Ensuite, il y a lieu de compléter et de signer le formulaire de demande de cautionnement et de le transmettre aux représentants de Cautionnement romand dans les régions, les antennes cantonales. Celles-ci sont chargées du contact de proximité et organisent les entrevues avec les demandeurs.

Conditions?

Hormis la viabilité de l'entreprise et sa capacité à honorer ses engagements, les compétences professionnelles appropriées à l'activité exercée et les qualités entrepreneuriales de la direction sont des conditions indispensables à l'obtention d'un cautionnement. En plus de l'intégration de critères qualitatifs et quantitatifs, Cautionnement romand prend en compte l'impact de son intervention sur le maintien ou la création d'emplois. De son côté, la banque effectue son travail d'estimation et d'évaluation des risques, ce qui amène une dynamique intéressante entre tous les interlocuteurs. Pour se protéger contre d'éventuels impayés, des sûretés réelles ou personnelles peuvent être demandées. Elles sont constituées par la banque ou par Cautionnement romand.

Combien?

Outre la finance d'inscription à payer auprès de l'antenne cantonale pour qu'elle puisse ouvrir l'étude (CHF 300.-, déduite en cas d'acceptation), les frais d'intervention s'élèvent à 1% du crédit cautionné (minimum CHF 500.-, maximum CHF 2 700.-), pour autant que le dossier soit accepté. S'ensuit la facturation d'une prime de risque annuelle de 1,25%, compensée par un taux d'intérêt bancaire favorable (la banque n'assumant pas le risque débiteur, les taux offerts sont, en règle générale, inférieurs de 2% à 3% à ceux des crédits bancaires commerciaux usuels).

Durée?

Le remboursement varie en fonction du but du crédit et du budget. Il s'étale en règle générale de 4 à 7 ans. Ensuite, l'entreprise doit être à même de satisfaire pleinement les conditions d'une intervention bancaire voire d'être indépendante financièrement.





Contact de proximité

Cinq antennes représentent Cautionnement romand dans les cantons

Depuis le 18 juillet 2007 et suite à la reconnaissance de Cautionnement romand, société coopérative en qualité d'organisme de cautionnement ouest par la Confédération, seule celle-ci est habilitée à établir les contrats de cautionnement dans les Cantons de Fribourg, Genève, Neuchâtel, Valais et Vaud.

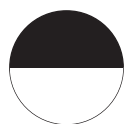
Toutefois, Cautionnement romand est appuyé dans ses démarches de valorisation du cautionnement par des organismes de proximité actifs dans les milieux de soutien à l'économie: les antennes cantonales.

Elles ont le mandat de représenter Cautionnement romand dans leur canton respectif. Ce sont des structures juridiquement indépendantes qui ont été choisies pour leur connaissance du tissu économique local permettant ainsi un contact permanent avec celui-ci.

Les tâches des antennes sont fixées par une convention qui les lie notamment à l'obligation de respecter les règles, les processus,

et les autres règlements de Cautionnement romand. Outre de démontrer également qu'elles disposent des compétences nécessaires, leurs tâches comprennent essentiellement le contact avec le client et sa banque et donc la responsabilité de l'élaboration des dossiers de demandes de cautionnement. Elles bénéficient d'une délégation de compétence jusqu'à concurrence de CHF 150 000.- et formulent un préavis au Conseil d'administration de Cautionnement romand pour les montants supérieurs à cela. Des indemnités par dossier traité et par dossier en cours sont prévues dans le contrat de collaboration.

L'avantage de cette organisation en réseau réside dans la possibilité qui est offerte aux entreprises de pouvoir compter sur une antenne locale connaissant tout particulièrement le marché et le terreau économique de leur région. Cette sensibilité est primordiale pour évaluer concrètement les implications, tant financières qu'humaines, des projets et entreprises soutenus. Une proximité indispensable permettant de faciliter l'écoute et les contacts avec les entreprises.



Antenne Fribourg

Cautionnement Fribourg
Boulevard de Pérolles 25
Case postale
1701 Fribourg
Tél. 026 323 10 20

Président

Samuel Clerc

Directrice

Françoise Cudré-Mauroux

Historique

Afin de donner à l'antenne Fribourg de Cautionnement romand une identité distincte, d'améliorer sa visibilité et de simplifier le traitement des demandes, l'association Cautionnement Fribourg a été créée en août 2009.

Le canton de Fribourg, la Chambre de commerce et d'industrie du canton de Fribourg et l'Union Patronale du canton de Fribourg en sont les trois membres fondateurs.

La Promotion économique préside l'association Cautionnement Fribourg et représente les intérêts du canton de Fribourg dans le Conseil d'administration de Cautionnement romand.

Activités

Etude, préparation et suivi de dossiers de cautionnement pour un montant maximum de CHF 1 000 000.- en tant qu'antenne Fribourg de Cautionnement romand.

Depuis octobre 2018, et l'entrée en vigueur de la loi révisée sur la promotion économique, Cautionnement Fribourg est également mandaté pour traiter les demandes de cautionnements cantonaux, destinés à financer des projets d'importance cantonale qui portent sur un investissement stratégique ou sur la transmission d'entreprises.

CAUTIONNEMENT
FRIBOURG

2020	Cautionnement romand			Antenne Fribourg			
	Nbre	Montant	Moyenne	Nbre	Montant	Moyenne	%
Demandes traitées	275	82 191 230	298 877	31	13 297 500	428 952	16%
Cautionnements accordés	181	53 130 080	293 536	21	10 777 500	513 214	20%
Emplois maintenus et créés		3 302	18,2		791	37,7	24%
Montant de l'aide par emploi		16 090			13 625		
Investissements réalisés		191 158 458	3,6x		31 564 745	2,9x	17%
Cautionnements honorés	31	3 051 991	98 451	1	39 622	39 622	1%
Engagements	976	155 973 532	159 809	85	22 418 796	263 751	14%

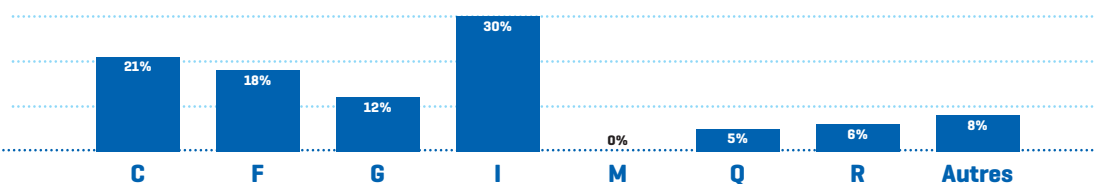
Statistiques

		2017	2018	2019	2020	
Crédits cautionnés accordés selon les établissements bancaires	Banques cantonales	1 060 000	3 040 000	4 350 000	7 410 000	69%
	Grandes banques	2 000 000	250 000	900 000	1 350 000	13%
	Banques Raiffeisen	1 141 666	150 000	1 320 000	1 541 000	14%
	Autres banques					0%
	Banques régionales	340 000	150 000		476 500	4%
	Total	4 541 666	3 590 000	6 570 000	10 777 500	100%

		2017	2018	2019	2020	
Crédits cautionnés accordés selon le but du crédit	Reprise et transmission		1 020 000	670 000	3 910 000	36%
	Fonds de roulement	2 750 000	800 000	1 650 000	3 300 000	31%
	Création d'entreprise	475 000	940 000	1 005 000	2 146 500	20%
	Investissement	476 666	580 000	1 100 000	1 171 000	11%
	Immobilier	840 000	250 000	2 145 000	250 000	2%
	Total	4 541 666	3 590 000	6 570 000	10 777 500	100%

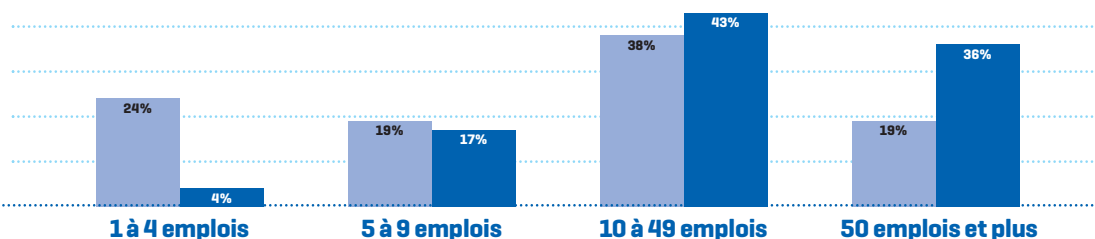
Crédits cautionnés accordés selon les secteurs – NOGA

- C** Industrie
- F** Construction
- G** Commerce
- I** Restauration
- M** Activités spécialisées
- Q** Santé humaine
- R** Activités récréatives



Crédits cautionnés accordés selon les emplois

- En nombres
- En CHF





Antenne Genève

F AE
Route de la Galaise 34
1228 Plan-les-Ouates
Tél. 022 827 42 84
www.fae-ge.ch

Président
Philippe Lathion

Directeur
Patrick Schefer

Historique

La FAE a été fondée en 2005 sur la base de la Loi sur l'aide aux entreprises votée par le Grand Conseil genevois.

Composée de spécialistes en finance et en gestion, la FAE intervient de manière subsidiaire pour faciliter l'accès au financement à des entreprises basées dans le canton de Genève, afin de favoriser le maintien d'une économie forte et diversifiée et ainsi contribuer à la création et à la préservation des emplois dans le canton.

Activités

Cautionnement, dont jusqu'à CHF 1 000 000.- via Cautionnement romand. Prise de participation minoritaire. Avance de liquidités contre cession de factures. Financement de mandat. Prêts directs COVID-19 cantonaux.



2020	Cautionnement romand			Antenne Genève			
	Nbre	Montant	Moyenne	Nbre	Montant	Moyenne	%
Demandes traitées	275	82 191 230	298 877	49	15 605 830	318 486	19%
Cautionnements accordés	181	53 130 080	293 536	39	11 109 830	284 867	21%
Emplois maintenus et créés		3 302	18,2		769	19,7	23%
Montant de l'aide par emploi		16 090			14 447		
Investissements réalisés		191 158 458	3,6x		40 342 377	3,6x	21%
Cautionnements honorés	31	3 051 991	98 451	5	629 856	125 971	21%
Engagements	976	155 973 532	159 809	194	29 736 156	153 279	19%

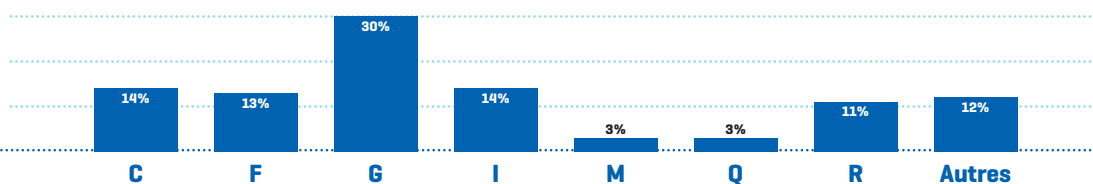
Statistiques

		2017	2018	2019	2020	
Crédits cautionnés accordés selon les établissements bancaires	Banques cantonales	3 377 500	4 604 000	5 722 000	3 505 000	32%
	Grandes banques	2 650 000	1 793 000	4 065 000	4 000 000	36%
	Banques Raiffeisen	1 070 000	2 208 000	3 065 000	3 140 830	28%
	Autres banques	2 060 250	1 523 320	1 285 000	264 000	2%
	Banques régionales		400 000	217 000	200 000	2%
	Total	9 157 750	10 528 320	14 354 000	11 109 830	100%

		2017	2018	2019	2020	
Crédits cautionnés accordés selon le but du crédit	Reprise et transmission	3 503 500	4 564 000	4 376 000	5 799 000	52%
	Fonds de roulement	3 078 250	3 218 320	4 980 000	1 760 830	16%
	Création d'entreprise	1 346 000	1 218 000	2 663 000	1 130 000	10%
	Investissement	1 230 000	1 528 000	1 695 000	540 000	5%
	Immobilier			640 000	1 880 000	17%
	Total	9 157 750	10 528 320	14 354 000	11 109 830	100%

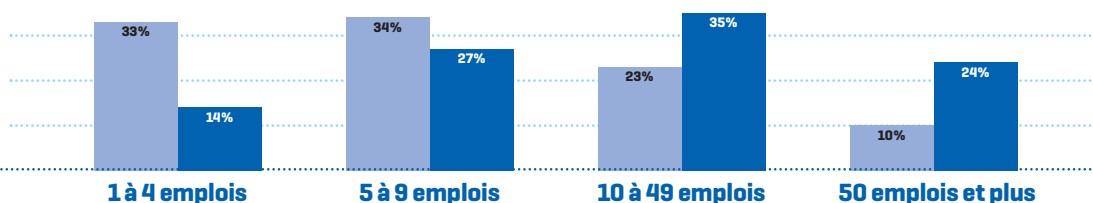
Crédits cautionnés accordés selon les secteurs – NOGA

- C** Industrie
- F** Construction
- G** Commerce
- I** Restauration
- M** Activités spécialisées
- Q** Santé humaine
- R** Activités récréatives



Crédits cautionnés accordés selon les emplois

- En nombres
- En CHF





Antenne Neuchâtel

NEuchâtel Interface PME
Case postale 1401
2301 La Chaux-de-Fonds
Tél. 032 853 42 54

Président

Jean Wenger

Directeur

Yves Agustoni

Historique

Les demandes de cautionnements sont traitées par la Société coopérative NEuchâtel Interface PME. Il s'agit du nouveau nom donné en 2007, lors de la création de l'entité romande de cautionnement, à l'ancien Office neuchâtelois de cautionnement mutuel pour artisans et commerçants, fort d'une longue histoire, puisque fondé en 1939.

Parmi les sociétaires figurent, entre autres, la République et Canton de Neuchâtel, certaines communes, des associations professionnelles ainsi que la Chambre du commerce.

Activités

Etude, préparation et suivi de dossiers de cautionnement pour un montant maximum de CHF 1 000 000.- en tant qu'antenne Neuchâtel de Cautionnement romand.

**CAUTIONNEMENT
ROMAND**
NEuchâtel Interface PME

2020	Cautionnement romand			Antenne Neuchâtel			
	Nbre	Montant	Moyenne	Nbre	Montant	Moyenne	%
Demandes traitées	275	82 191 230	298 877	31	7 933 500	255 919	10%
Cautionnements accordés	181	53 130 080	293 536	29	6 055 750	208 819	11%
Emplois maintenus et créés		3 302	18,2		210	7,2	6%
Montant de l'aide par emploi		16 090			28 837		
Investissements réalisés		191 158 458	3,6x		16 518 750	2,7x	9%
Cautionnements honorés	31	3 051 991	98 451	4	542 555	135 639	18%
Engagements	976	155 973 532	159 809	123	23 589 239	191 782	15%

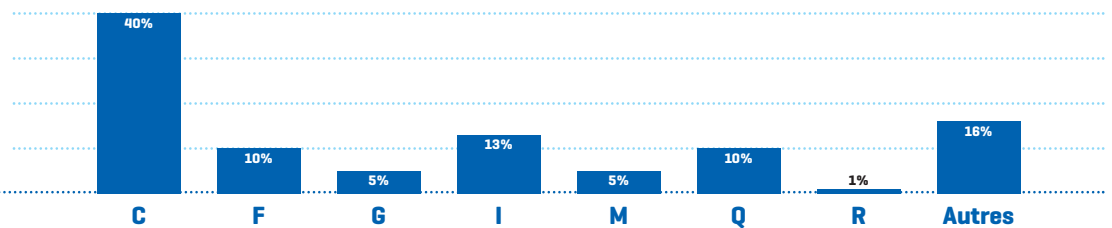
Statistiques

		2017	2018	2019	2020	
Crédits cautionnés accordés selon les établissements bancaires	Banques cantonales	3 801 000	3 623 950	7 889 000	3 184 750	52%
	Grandes banques	45 000	1 205 000	1 615 000	1 990 000	33%
	Banques Raiffeisen	501 000	1 835 000	1 150 000	485 000	8%
	Autres banques	300 000	400 000	18 500		0%
	Banques régionales		150 000		396 000	7%
	Total		4 647 000	7 213 950	10 672 500	6 055 750

		2017	2018	2019	2020	
Crédits cautionnés accordés selon le but du crédit	Reprise et transmission	1 190 000	1 575 000	2 955 000	2 297 500	38%
	Fonds de roulement	985 000	2 490 000	3 045 000	887 250	15%
	Création d'entreprise	944 000	1 535 000	1 349 000	1 256 000	21%
	Investissement	570 000	1 008 950	593 500	870 000	14%
	Immobilier	958 000	605 000	2 730 000	745 000	12%
	Total		4 647 000	7 213 950	10 672 500	6 055 750

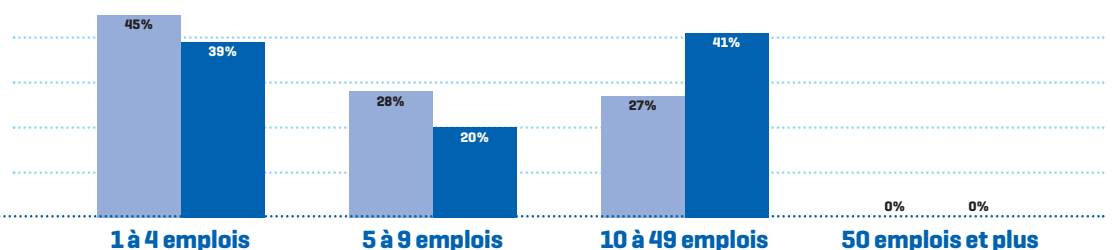
Crédits cautionnés accordés selon les secteurs – NOGA

- C** Industrie
- F** Construction
- G** Commerce
- I** Restauration
- M** Activités spécialisées
- Q** Santé humaine
- R** Activités récréatives



Crédits cautionnés accordés selon les emplois

- En nombres
- En CHF





Antenne Valais

CCF SA
Rue Pré-Fleuri 6
Case postale 286
1951 Sion
Tél. 027 327 35 50
www.ccf-valais.ch

Président
Jean-Pierre Morand

Directeur
Jacques Métrailler

Historique

Le Centre de Cautionnement et de Financement (CCF SA) est le prestataire des services financiers de Business Valais, la promotion économique cantonale. Sa mission est de fournir des conseils avisés de spécialistes du financement et de contribuer au montage financier de projets. Il est issu de la fusion en juin 2016 entre le Centre de Compétences Financières SA et l'Office valaisan de cautionnement et est devenu ainsi la porte d'entrée unique pour toutes les sociétés valaisannes à la recherche de financement.

Ses engagements se montent à CHF 153 mios auprès de 498 sociétés dans les secteurs des nouvelles technologies, de l'industrie, du tourisme, de l'artisanat, du commerce et de la construction.

Activités

Etude, préparation et suivi de dossiers de cautionnement pour un montant maximum de CHF 1 000 000.- en tant qu'antenne Valais de Cautionnement romand. Aides cantonales sous forme de cautionnement de crédits bancaires ou de leasings pour un montant maximum de CHF 2 000 000.-, de prêts directs, de subventions et de garanties de construction. Expertise financière, conseil financier et intermédiation financière.



CCF SA

CENTRE DE CAUTIONNEMENT
ET DE FINANCEMENT

2020	Cautionnement romand			Antenne Valais			
	Nbre	Montant	Moyenne	Nbre	Montant	Moyenne	%
Demandes traitées	275	82 191 230	298 877	48	7 936 600	165 346	10%
Cautionnements accordés	181	53 130 080	293 536	27	4 287 000	158 778	8%
Emplois maintenus et créés		3 302	18,2		162	6,0	5%
Montant de l'aide par emploi		16 090			26 463		
Investissements réalisés		191 158 458	3,6x		9 465 423	2,2x	5%
Cautionnements honorés	31	3 051 991	98 451	2	110 249	55 125	4%
Engagements	976	155 973 532	159 809	162	19 724 530	121 756	13%

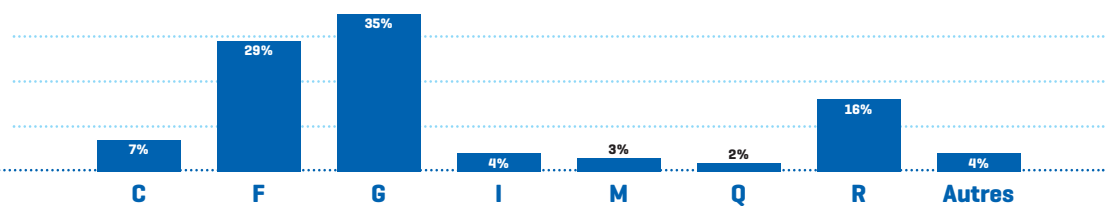
Statistiques

		2017	2018	2019	2020	
Crédits cautionnés accordés selon les établissements bancaires	Banques cantonales	4 701 000	2 861 000	3 000 000	1 210 000	28%
	Grandes banques	1 300 000	600 000	1 160 000	1 150 000	27%
	Banques Raiffeisen	755 000	810 000	1 275 000	1 617 000	38%
	Autres banques					0%
	Banques régionales		200 000		310 000	7%
	Total		6 756 000	4 471 000	5 435 000	4 287 000

		2017	2018	2019	2020	
Crédits cautionnés accordés selon le but du crédit	Reprise et transmission	2 235 000	1 201 000	3 080 000	2 197 000	51%
	Fonds de roulement	1 200 000	990 000	1 010 000	620 000	14%
	Création d'entreprise	941 000	730 000	590 000	1 400 000	33%
	Investissement	790 000	650 000	355 000	70 000	2%
	Immobilier	1 590 000	900 000	400 000		0%
	Total		6 756 000	4 471 000	5 435 000	4 287 000

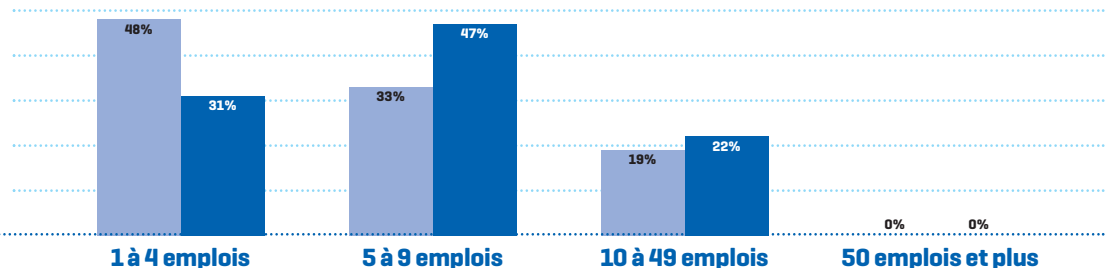
Crédits cautionnés accordés selon les secteurs – NOGA

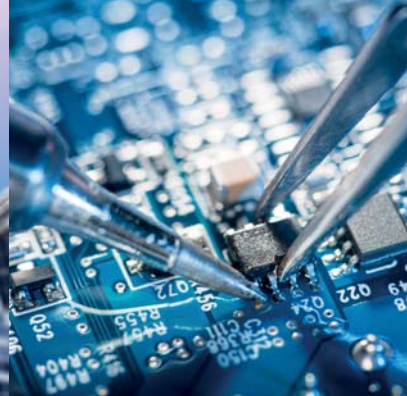
- C** Industrie
- F** Construction
- G** Commerce
- I** Restauration
- M** Activités spécialisées
- Q** Santé humaine
- R** Activités récréatives



Crédits cautionnés accordés selon les emplois

- En nombres
- En CHF





Antenne Vaud

Cautionnement Vaud
Avenue Général-Guisan 117
1009 Pully
Tél. 021 721 11 81
www.cautionnementvaud.ch

Président
Gilles Marmy

Directeur
Eric Meillaud

Historique

Le Cautionnement Vaud a été fondé en 1935. Jusqu'à la reprise des engagements par Cautionnement romand en juillet 2007, elle avait accordé plus de 7 500 cautionnements pour un montant dépassant les CHF 330 mios.

Les détenteurs des parts sociales se composent de personnes physiques, morales, corporations suisses de droit public et associations professionnelles. Le Cautionnement Vaud bénéficie du soutien de l'Etat de Vaud par une participation aux frais de fonctionnement. Celui-ci soutient également, par le biais d'un arriéré cautionnement, plusieurs dossiers dans le cadre d'interventions de types industriels et technologiques.

Activités

Etude, préparation et suivi de dossiers de cautionnement pour un montant maximum de CHF 1 000 000.- en tant qu'antenne Vaud de Cautionnement romand.

Gestion de la Coopérative vaudoise de cautionnement hypothécaire CVCH, cette dernière octroyant des cautionnements aux particuliers pour l'acquisition de leur domicile principal.

**CAUTIONNEMENT
VAUD**

2020	Cautionnement romand			Antenne Vaud			
	Nbre	Montant	Moyenne	Nbre	Montant	Moyenne	%
Demandes traitées	275	82 191 230	298 877	116	37 417 800	322 567	46%
Cautionnements accordés	181	53 130 080	293 536	65	20 900 000	321 538	39%
Emplois maintenus et créés		3 302	18,2		1 369	21,1	41%
Montant de l'aide par emploi		16 090			15 267		
Investissements réalisés		191 158 458	3,6x		93 267 163	4,5x	49%
Cautionnements honorés	31	3 051 991	98 451	19	1 729 710	91 037	57%
Engagements	976	155 973 532	159 809	412	60 504 811	146 856	39%

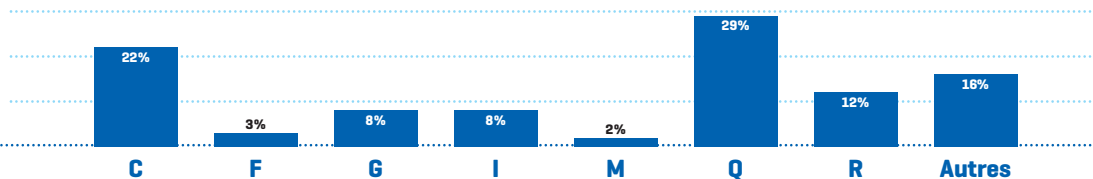
Statistiques

		2017	2018	2019	2020	
Crédits cautionnés accordés selon les établissements bancaires	Banques cantonales	10 750 863	7 279 063	8 457 894	10 370 000	50%
	Grandes banques	3 395 000	2 060 000	1 800 000	6 140 000	29%
	Banques Raiffeisen	1 742 750	2 910 900	2 625 000	2 155 000	10%
	Autres banques	2 107 000			1 575 000	8%
	Banques régionales	260 000	330 000	585 000	660 000	3%
	Total	18 255 613	12 579 963	13 467 894	20 900 000	100%

		2017	2018	2019	2020	
Crédits cautionnés accordés selon le but du crédit	Reprise et transmission	3 805 863	3 852 743	3 018 894	5 660 000	27%
	Fonds de roulement	5 479 000	4 675 000	4 434 000	2 690 000	13%
	Création d'entreprise	2 305 000	1 998 000	3 615 000	9 375 000	45%
	Investissement	4 885 750	1 184 220	1 770 000	1 275 000	6%
	Immobilier	1 780 000	870 000	630 000	1 900 000	9%
	Total	18 255 613	12 579 963	13 467 894	20 900 000	100%

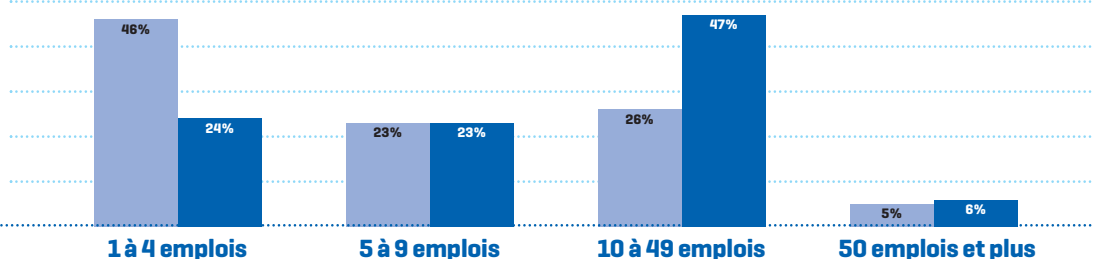
Crédits cautionnés accordés selon les secteurs – NOGA

- C** Industrie
- F** Construction
- G** Commerce
- I** Restauration
- M** Activités spécialisées
- Q** Santé humaine
- R** Activités récréatives



Crédits cautionnés accordés selon les emplois

- En nombres
- En CHF





Cautionnement suisse

En Suisse, il existe quatre coopératives régionales de cautionnement travaillant en partenariat avec les banques en faveur des PME. Elles se portent garantes pour le financement de leur création, développement, reprise ou succession.

Cautionnements 
L'accès facilité au crédit bancaire.

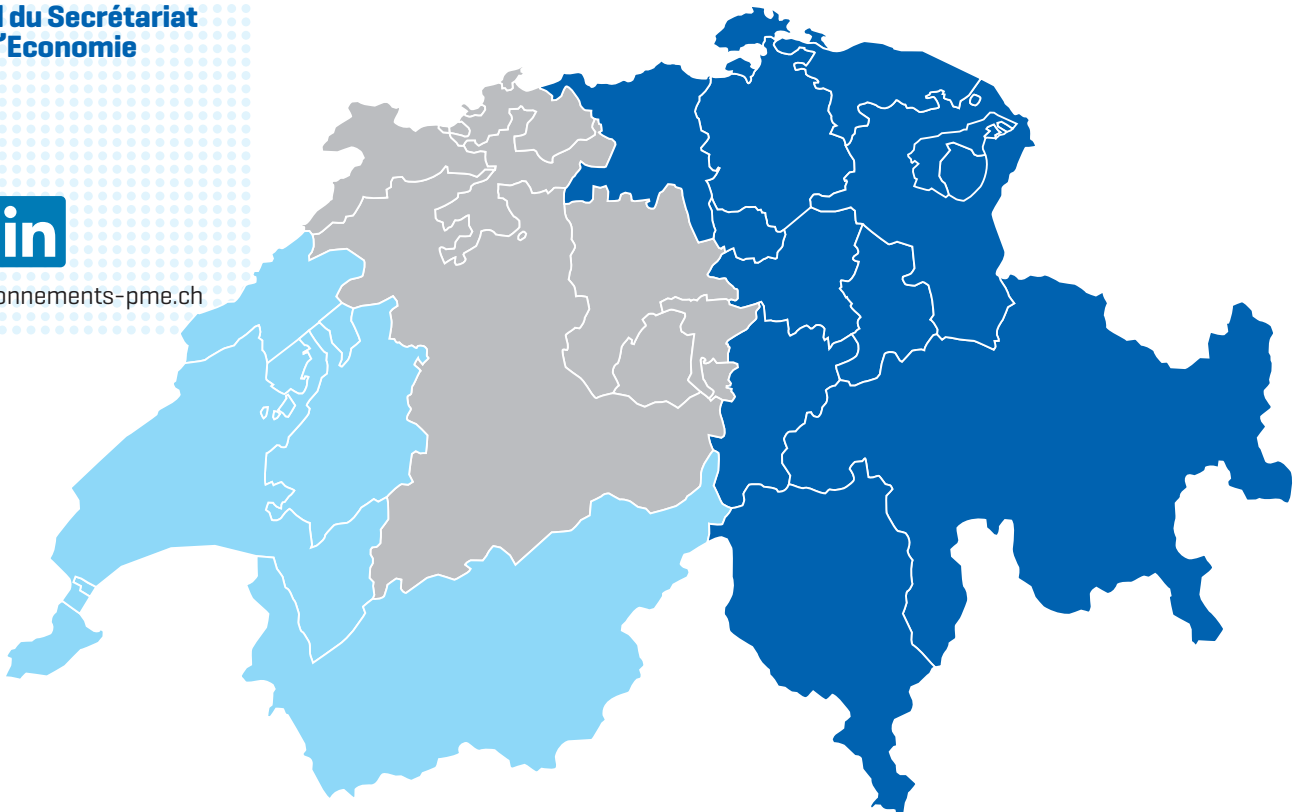
Bürgschaften 
Die sichere Finanzierung für KMU.

Fideiussioni 
Il finanziamento sicuro per le PMI.

Les 4 organisations ont l'aval du Secrétariat d'Etat à l'Economie (SECO)



www.cautionnements-pme.ch



CAUTIONNEMENT ROMAND

Cautionnement romand
Société coopérative
Tél. 058 255 05 50
www.cautionnementromand.ch

CCCENTRE

CC Centre
Coopérative de Cautionnement pour PME
Tél. 034 420 20 20
www.bgm-ccc.ch

BGOST CFSUD
Bürgschaftsgenossenschaft für KMU
Cooperativa di fideiussione per PMI

BG Ost-Süd
Bürgschaftsgenossenschaft für KMU
Tél. 071 242 00 60
www.bgost.ch

saffa
bürgschaftsgenossenschaft

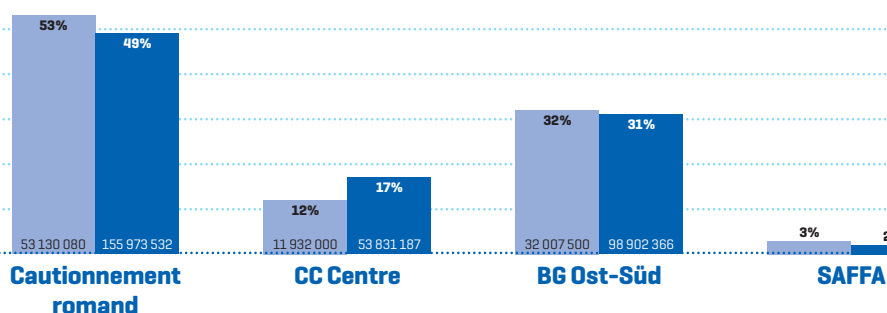
Saffa
Société coopérative de cautionnement
Tél. 061 683 18 42
www.saffa.ch

Pour les femmes dans toute la Suisse

Statistiques suisses

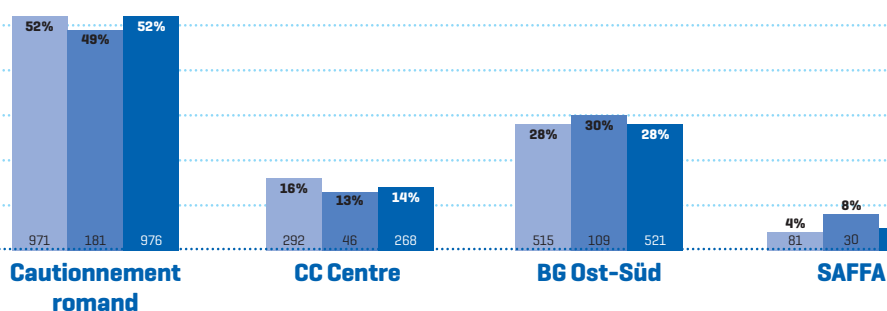
Crédits cautionnés accordés et engagements en cours (en CHF)

■ Accordés en 2020
■ En cours au 31.12.2020



Activité de cautionnement en Suisse (en nbre)

■ En cours au 01.01.2020
■ Accordés en 2020
■ En cours au 31.12.2020



	Cautionnement romand		CC Centre		BG Ost-Süd	
	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant
Crédits cautionnés accordés en 2020 selon le but du crédit						
Reprise et transmission	58	19 863 500	14	3 721 500	22	6 415 000
Fonds de roulement	36	9 258 080	11	2 681 000	42	9 522 000
Création d'entreprise	57	15 307 500	8	1 570 000	12	1 765 000
Investissement	16	3 926 000	9	3 029 000	9	2 198 000
Immobilier	14	4 775 000	4	930 500	24	12 107 500
Total	181	53 130 080	46	11 932 000	109	32 007 500

	Cautionnement romand		CC Centre		BG Ost-Süd	
	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant
Engagements en cours selon les établissements bancaires au 31.12.2020						
Banques cantonales	568	90 478 866	98	21 071 450	250	49 070 197
Grandes banques	131	31 484 720	19	4 639 500	38	7 602 000
Banques Raiffeisen	207	24 588 916	61	11 121 600	132	18 649 588
Autres banques	38	5 011 154	6	1 118 500	24	6 408 344
Banques régionales	32	4 409 876	84	15 880 137	77	17 172 238
Total	976	155 973 532	268	53 831 187	521	98 902 366

